

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 34

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi treize mars, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-023
**ZAC BELVEDERE
DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT
DE LA PARCELLE CADASTREE
AV 208 DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 6 mars 2019 et affichée le 6 mars 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **21 MARS 2019**

Absents représentés : Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe par M. Jean-Claude Maillot, M. Alain Iafar (par M. Ludovic Latra), M. Brandon Incana (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel (17h07).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.
.....
.....

Affaire n°2019-023

**ZAC BELVEDERE
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT
DE LA PARCELLE CADASTREE AV 208 DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants ;

Vu la situation de la parcelle référencée section AV n°208 au plan communal ;

Vu l'analyse de la propriété foncière produite par Maître Laurent Dubois, notaire à Le Port, par courrier daté du 25 juillet 2016 ci-annexé ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » réunies le 21 février 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du mardi 13 mars 2019 relatif à la désaffectation et au déclassement de la parcelle cadastrée AV

Considérant que ledit terrain appartient à la commune de Le Port ;

Considérant également que ce bien n'est pas affecté ni à l'usage direct du public ni à un service public ;

Considérant, par conséquent, que le Conseil municipal peut décider librement de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle communale cadastrée AV n°208 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

DECIDE

Article 1 : de constater la désaffectation de la parcelle référencée section AV n°208 au plan communal ;

Article 2 : de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Article 3 : d'approuver le principe de la cession en pleine propriété au GPMDLR ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

SLOW

ID : 974-219740073-20190313-DL_130319_9-DE

Article 4 : de solliciter la Direction de l'Immobilier de l'Etat afin d'estimer la valeur du bien concerné ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

SLOW

ID : 974-219740073-20190313-DL_130319_9-DE